

Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Le 28 août 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MARDI 28 AOÛT 2018, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Véronique Fortin, conseiller Ville d'Alma	Martin Bouchard, conseiller Municipalité de Lamarche
Sylvie Beaumont, conseillère Ville d'Alma	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Jules Bouchard, maire Municipalité de Saint-Nazaire	Patrick Bouchard, conseiller Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
Réal Côté, maire Municipalité d'Hébertville-Station	Germain Lemay, conseiller Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Nicolas Martel, maire Ville de Desbiens
Mario Desbiens, maire Municipalité de Sainte-Monique	Louis Ouellet, maire Municipalité de L'Ascension de N.S.
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	André Paradis, préfet et maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
Jocelyn Fradette, conseiller Ville d'Alma	Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma

Absences :

Marc Asselin, maire Ville d'Alma	Lise Garon, mairesse Municipalité de Lamarche
Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Éric Simard, maire Municipalité de Labrecque

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCACTION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 10006-08-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fradette, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



4. Dossier des chemins d'accès au parc national de la Pointe-Taillon
5. Entente intermunicipale

5.1 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale avec les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (M. Marc Asselin, préfet suppléant et Sabin Larouche, dg).

Politique de gestion contractuelle

5.2 Avis de motion pour modifier la politique de gestion contractuelle de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Chemin des Petits fruits à Saint-Henri-de-Taillon

5.2.1 Contrat de déboisement de l'emprise du chemin des Petits Fruits (secteur Saint-Henri-de-Taillon) : Terrassement Belleau de Sainte-Monique pour un montant de 5 000 \$ tx en sus.

5.2.2 Contrat d'arpentage pour le relevé du chemin des Petits fruits en vue d'une session par SIAL en faveur de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : Firme Girard Tremblay Gilbert pour un montant de 3 750 \$ tx en sus.

Chemin du Golf à Saint-Gédéon y compris travaux au Club de golf

5.3 Contrat pour l'architecte du Golf : Huxham Golf Design inc. 2 500 \$ tx en sus (phase 1 : plan concept et estimation des coûts)

5.4 Contrat d'arpentage pour le relevé du nouveau tracé du chemin du Golf (secteur Saint-Gédéon) ainsi que pour l'achat de terrain avec le Club de Golf Lac-Saint-Jean (localisation de la limite de propriété du club de Golf) et pour la session de terrain aux 6 propriétaires visés le long du chemin du Golf. Firme _____ pour un montant de _____ \$ tx en sus. (28 août, 11h, ouverture des soumissions)

5.5 Contrat d'évaluation afin de fixer la valeur du terrain pour la section de l'emprise du chemin qui sera vendue à la municipalité de Saint-Gédéon par le club de golf Lac-Saint-Jean : BTF au coût de 2 000 \$ tx en sus.

5.6 Contrat roulotte et installation septique – Club de golf Lac-Saint-Jean : Firme _____ pour un montant de _____ \$ tx en sus (28 août, 10h, ouverture des soumissions)

6. Activité « Ton Lac-Saint-Jean débarque à Montréal » - Aide financière
7. Période de questions pour les citoyens
8. Levée de la séance extraordinaire

Résolution 10007-08-2018

SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le travail à réaliser par les ressources du service de génie civil d'ici la fin de l'année 2018 implique l'ajout d'une ressource supplémentaire afin d'être en mesure d'offrir un service adéquat aux municipalités membres du service;

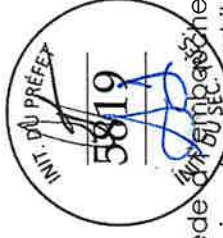
CONSIDÉRANT QU'un processus de recrutement a été réalisé afin d'ajouter une nouvelle ressource sur une base temporaire au service de génie civil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de recrutement, le directeur général recommande l'embauche de Félix Harvey-Desmeules sur une base temporaire;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Jules Bouchard, appuyé de monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est procède par l'entremise de monsieur Félix Harvey-Desmeules, sur une base temporaire, afin de contribuer aux travaux du service de génie civil de la MRC;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer le contrat de travail avec monsieur Harvey-Desmeules qui contiendra les conditions de travail de ce dernier telles que présentées au conseil de la MRC.

Monsieur Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., déclare qu'il ne participera pas aux délibérations ni au vote pour tous les sujets qui concernent le projet d'amélioration de la voie d'accès du parc national de la Pointe-Taillon pour le secteur de Saint-Gédéon.

Résolution 10008-08-2018

CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-GÉDÉON ET DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON – RÉALISATION DE PROJETS D'AMÉLIORATION DE VOIRIE DONNANT ACCÈS À DEUX NOUVEAUX SECTEURS DU PARC NATIONAL DE LA POINTE TAILLON

ATTENDU QUE le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a identifié la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du parc national de la Pointe Taillon, situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et Saint-Henri-de-Taillon;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet, ledit Ministre a confirmé à la MRC l'octroi d'une subvention de 3 500 000 \$;

ATTENDU QUE selon les estimations préliminaires effectuées pour ce projet, la subvention annoncée devrait couvrir la totalité des travaux envisagés;

ATTENDU QUE pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire que les municipalités concernées de même que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est puissent conclure une entente intermunicipale suivant les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de monsieur Nicolas Martel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est autorise la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon pour la réalisation du projet dont il est fait mention dans le préambule de la présente résolution;

QUE cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

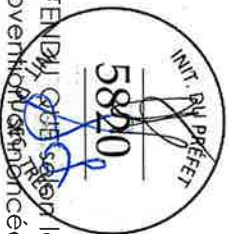
QUE le préfet suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

Résolution 10009-08-2018

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER LES TRAVAUX - CHEMINS D'ACCÈS AU PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a autorisé le 12 juin 2018, par la résolution 9968-06-2018 la signature d'une entente avec le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, concernant l'octroi par celui-ci d'une subvention de 3 500 000 \$ afin que la MRC puisse réaménager les routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon, situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et Saint-Henri-de-Taillon (référence : résolution 9967-06-2018);

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



ATTENDU QUE selon les estimations préliminaires effectuées pour ce projet, la subvention financière devrait couvrir la totalité des travaux envisagés;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi sur les Travaux municipaux permet à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de décréter des travaux de construction par résolution lorsque ceux-ci sont financés par une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministères ou organisme qui lui a déjà versée ou dont le versement lui est assuré;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Nicolas Martel, appuyé de monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est décrète des travaux de construction dans le cadre du projet dont il est fait mention dans le préambule de la présente résolution;

QUE toutes les dépenses engagées dans le cadre de ce projet soient financées par le bois de la subvention de 3 500 000 \$ annoncée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 284-2018

Monsieur Émile Hudon, maire de la municipalité Saint-Gédéon, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement ayant pour objet de prévoir des modalités relative à la gestion contractuelle.

Un projet de règlement à cet effet est déposé séance tenante.

Résolution 10010-08-2018

OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉBOISEMENT – EMPRISE DU CHEMIN DES PETITS FRUITS

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décrété des travaux pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon; situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (référence : résolution 10009-08-2018);

ATTENDU QUE pour réaliser le projet dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon, il est nécessaire de faire déboiser l'emprise ou sera érigée une partie du chemin des Petits fruits;

ATTENDU QUE les propositions reçues à cet effet se lisent comme suit :

- Terrassement Belleau 5 000 \$, taxes en sus;
- John Forêt inc. 9 500 \$, taxes en sus.

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

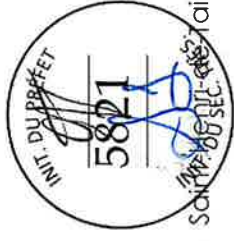
QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la plus basse proposition, soit celle déposée par la firme Terrassement Belleau au prix de 5000 \$, plus taxes.

Résolution 10011-08-2018

OCTROI D'UN CONTRAT D'ARPENAGE – EMPRISE DU CHEMIN DES PETITS FRUITS

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décrété des travaux pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon;

Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (référence : résolution 10009-08-2018);

ATTENDU QUE pour réaliser le projet dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon, il est nécessaire de faire arpenter le terrain où sera érigée une partie du chemin des Petits fruits;

ATTENDU la proposition reçue à cet effet de la firme Girard, Tremblay, Gilbert au prix de 3 750 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Mario Desbiens, appuyé de monsieur Émile Hudon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la proposition mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 10012-08-2018

OCTROI D'UN CONTRAT À UN ARCHITECTE DE GOLF – RÉAMÉNAGEMENT DE TROIS (3) TROUS DU CLUB DE GOLF LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décrété des travaux pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon; situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (référence : résolution 10009-08-2018);

ATTENDU QUE pour le secteur de Saint-Gédéon, ce projet implique de réaménager trois (3) trous du Club de golf Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est nécessaire d'être accompagné d'un expert en la matière;

ATTENDU la proposition reçue à cet effet de la firme Huxham Golf desing inc., architectes de golf, au prix de 2 500 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE ce mandat comprend le développement du plan concept ainsi que l'estimation du coût des travaux de réaménagement;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Martin Bouchard, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la proposition mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 10013-08-2018

OCTROI D'UN CONTRAT D'ARPENTAGE – EMPRISE DU CHEMIN DU GOLF ET AUTRES SUPERFICIES

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décrété des travaux pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon; situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (référence : résolution numéro 10009-08-2018);

ATTENDU QUE pour réaliser le projet dans le secteur de Saint-Gédéon, il est nécessaire de faire arpenter diverses parcelles de terrain qui seront à acheter ou à céder dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE les propositions reçues à cet effet se lisent comme suit :

- Girard, Tremblay, Gilbert inc. 6 260 \$, taxes en sus;
- Tremblay, Laliberté 6 150 \$, taxes en sus.

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Alain Fortin, appuyé de monsieur ~~PLISSÉ~~ Marc Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la plus basse proposition, soit celle déposée par la firme Tremblay, Laliberté au prix de 6 150 \$, taxes en sus.

Résolution 10014-08-2018

OCTROI D'UN CONTRAT D'ÉVALUATION – ACHAT D'UN TERRAIN AU CLUB DE GOLF LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décrété des travaux pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon; situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (référence : résolution numéro 10009-08-2018);

ATTENDU QUE pour réaliser le projet dans le secteur de Saint-Gédéon, il est nécessaire d'acheter une parcelle de terrain appartenant au Club de golf Lac-Saint-Jean;

ATTENDU la proposition reçue à cet effet de la firme Brisson, Tremblay, Fleury, au prix de 2 000 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la proposition mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 10015-08-2018

RELOCALISATION D'UN BÂTIMENT – RÉAMÉNAGEMENT DE TROIS (3) TROUS DU CLUB DE GOLF LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décrété des travaux pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon; situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (référence : résolution 10009-08-2018);

ATTENDU QUE pour le secteur de Saint-Gédéon, ce projet implique de réaménager trois (3) trous au Club de golf Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE ce volet du chantier nécessite de relocaliser la roulotte des employés dudit Club de golf;

ATTENDU la proposition reçue à cet effet de la firme « Terrassement et Levage de bâtiment TMT », laquelle se résume comme suit :

- Prix chargé pour la relocalisation : 3 500 \$, taxes en sus;
- Prix pour fournir de nouvelles cages de support (au besoin) : 100 \$ l'unité, taxes en sus.

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la proposition mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Résolution 10016-08-2018

TRAVAUX DE RELOCALISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES - RÉAMÉNAGEMENT DE TROIS (3) TROUS AU CLUB DE GOLF LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a décrété des travaux pour réaliser les projets de réaménagement des routes donnant accès aux deux (2) nouveaux secteurs du Parc national de la Pointe-Taillon; situés dans les municipalités de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon (référéce : résolution 10009-08-2018);

ATTENDU QUE pour le secteur de Saint-Gédéon, ce projet implique le réaménagement de trois (3) trous au Club de golf Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE ce volet du chantier nécessite de refaire les installations septiques existantes;

ATTENDU la proposition reçue à cet effet de la firme « Excavation Grandmont » au prix de 3 950 \$, taxes en sus, laquelle comprend les éléments suivants :

- Enlèvement et disposition de la fosse existante;
- Remblayage du trou créé par l'étape précédente;
- Mise en place de la nouvelle installation septique, laquelle sera fournie par un tiers.

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Patrick Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte la proposition mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 10017-08-2018

ACTIVITÉ ATTRACTIVE « TON LAC DÉBARQUE À MONTRÉAL » - AIDE FINANCIÈRE AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en collaboration avec Équipe Alma Lac-Saint-Jean-Est organisent une activité attractive qui se déroulera à la Maison des Régions de Montréal le 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite profiter de la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités à Montréal pour tenir une activité attractive afin de sensibiliser des personnes de Montréal à venir s'établir dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE c'est le Carrefour Jeunesse-Emploi Lac-Saint-Jean-Est qui assurera la coordination de cette activité;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 25 000 \$ est requis pour assurer le succès de cette activité;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Nicolas Martel, appuyé de monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 25 000 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi Lac-Saint-Jean-Est pour assurer l'organisation et la gestion de l'activité « Ton Lac débarque à Montréal » qui aura lieu le mercredi 19 septembre prochain.

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée.

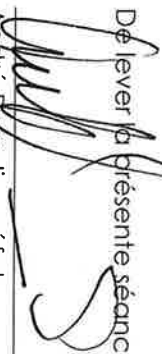
Résolution 10018-08-2018

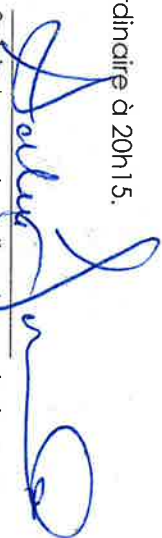
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Germain Lemay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De lever la présente séance extraordinaire à 20h15.


André Paradis, préfet


Sabin Larouche, directeur général
secrétaire-trésorier